



Bilan de la surveillance de la grippe zoonotique 2025-2026

Date de publication : 8 juillet 2026

HAUTS-DE-FRANCE

Bilan de la surveillance de la grippe zoonotique au 31 mai 2026

Table des matières

Points clés	1
Grippe zoonotique	2
Contexte	2
Renforcement de la surveillance	3
Protocole de Surveillance Active de la Grippe Aviaire (SAGA)	3
SAGA : situation en France hexagonale	3
SAGA : situation en Hauts-de-France	4
Prévention	5
Références	6

Points clés



1^{er} août 2025 – 31 mai 2026



RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE



6

FOYERS



d'influenza aviaire hautement pathogène signalés et investigués selon le protocole SAGA.



59

PERSONNES EXPOSÉES



28

PERSONNES DÉPISTÉES



0

CAS HUMAIN DÉTECTÉ



Tous les tests réalisés sont **négatifs** pour un virus influenza aviaire.

Grippe zoonotique

Contexte

La grippe aviaire, ou influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), est une maladie virale qui touche principalement les oiseaux sauvages et les volailles domestiques. Certaines souches de ce virus peuvent être transmises des animaux à l'homme et, dans certains cas, provoquer des infections graves. La maladie est généralement transmise par contact direct avec des oiseaux infectés ou leurs excréments.

Depuis 2021, les virus IAHP, en particulier le sous-type A(H5N1) du clade 2.3.4.4b, ont diffusé largement à l'échelle mondiale, parmi les oiseaux sauvages puis les volailles domestiques, provoquant des épizooties majeures [1].

Les cas humains rapportés dans plusieurs régions du monde demeurent rares, survenant principalement chez des personnes exposées à l'IAHP en contexte professionnel, mais avec une létalité élevée. Depuis 2003 et jusqu'au 1^{er} mai 2026, 998 cas humains d'infection par un virus A(H5N1) ont été recensés dans le monde entier, sans transmission interhumaine détectée, dont 478 décès (taux de létalité : 48 %). Ces cas ont été signalés dans 25 pays : Australie (l'exposition a eu lieu en Inde), Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Djibouti, Équateur, Égypte, Inde, Indonésie, Irak, Laos, Mexique, Myanmar, Népal, Nigeria, Pakistan, Espagne, Thaïlande, Turquie, Viêt Nam, Royaume-Uni et États-Unis [2].

Définitions relatives à l'influenza zoonotique, aviaire et leur classification génétique [3].

Le terme « **influenza zoonotique** » désigne les virus influenza d'origine animale capables d'infecter l'être humain. Le terme « grippe zoonotique » désigne l'infection d'un être humain par un virus influenza d'origine animale.

Le terme « **influenza aviaire** » désigne l'infection d'oiseaux, sauvages ou domestiques, par un virus influenza d'origine aviaire. Le terme « grippe aviaire » désigne l'infection d'un être humain par un virus influenza d'origine aviaire.

Les termes « **hautement pathogène** » et « **faiblement pathogène** » associés aux virus influenza aviaires désignent la pathogénicité (c'est-à-dire le degré de sévérité clinique) de ces virus chez la volaille et non chez l'être humain.

Les sous-types de virus influenza de type A sont définis par la combinaison entre l'hémagglutinine (HA) et la neuraminidase (NA), qui sont les deux protéines de surface (exemple : H5N1).

L'évolution génétique de l'hémagglutinine permet de définir les clades, du fait de l'accumulation de mutations (ex : 2.3.4.4b).

Les génotypes sont définis sur la base de la combinaison des 8 segments constituant le génome viral (ex : BB, B3.13). L'existence de différents génotypes au sein d'un même clade s'explique par le fait que les virus influenza de type A sont capables de transférer un ou plusieurs segments de leur génome à un autre virus de type A, phénomène dit de « réassortiment ».

Les termes « **panzootie** » et « **épizootie** » correspondent, dans le compartiment animal, aux termes « pandémie » et « épidémie » utilisés chez l'être humain.

Renforcement de la surveillance

Au vu de la situation épidémiologique évolutive des virus chez les oiseaux à l'échelle internationale et du risque d'émergence d'un virus mieux adapté à l'être humain, un protocole de surveillance active des personnes exposées à un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (SAGA) a été élargi à l'ensemble du territoire pour la saison 2025-2026 après une phase pilote en 2023-2025 dans 4 régions (Bretagne, Pays-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) [1]. Ce protocole vient en complément de la surveillance dite passive (en place depuis 2004 en France), basée sur la déclaration de tout cas possible ayant déclaré des symptômes évocateurs suite à une exposition à risque.

La surveillance et l'investigation des cas humains de grippe aviaire à travers le protocole SAGA ont pour objectifs :

- D'identifier précocement tout cas survenant sur le territoire national ;
- De mettre en place une prise en charge médicale adaptée (notamment par prescription d'un antiviral) ;
- De réduire le risque d'émergence et de diffusion d'un virus à potentiel pandémique en isolant les cas confirmés et en investiguant les personnes-contacts et co-exposées ;
- De décrire et caractériser les cas humains d'infection par un virus influenza aviaire ou porcine et leurs expositions, notamment dans le but d'informer les autorités sanitaires dans le cadre de la surveillance internationale des virus influenza.

Protocole de Surveillance Active de la Grippe Aviaire (SAGA)

A compter de la saison 2025-2026, les personnes exposées à un foyer d'IAHP confirmé dans un élevage (en l'absence de symptômes) se verront proposer par l'Agence Régionale de Santé (ARS) un dépistage virologique systématique à réaliser en laboratoire de biologie médicale 48 heures après la dernière exposition à risque.

La surveillance SAGA s'appuie sur une collaboration étroite entre les acteurs en santé animale (Direction générale de l'alimentation, Directions départementales de protection des populations, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Anses) et en santé humaine (Direction générale de la santé, Agences régionales de santé, Santé publique France, Centre National de Référence des virus respiratoires).

SAGA : situation en France hexagonale

Depuis le début de la saison 2025-2026 qui s'étend d'août 2025 à fin juillet 2026, 157 foyers confirmés d'IAHP touchant 11 régions ont été détectés sur le territoire métropolitain dans des élevages (données disponibles au 31/05/2026) (Parmi les 59 personnes exposées, 28 ont effectué un dépistage (47 %), dont tous les résultats se sont révélés négatifs.

Figure 1.a). Parmi ces foyers, 69 % ont été investigués, permettant le recensement de 514 personnes exposées dont 253 ont été dépistées.

Au 31 mai 2026, aucun cas de grippe humaine dû à un virus influenza aviaire (dit cas de « grippe aviaire ») suite à ces foyers n'a été détecté dans l'Hexagone. Mais, du fait de l'intense circulation des virus IAHP en France et au sein de plusieurs espèces animales, le risque d'exposition humaine

s'accroît. Une analyse de risque a estimé comme « faible » le risque de survenue en population générale et de « faible à modéré » le risque pour les personnes les plus exposées (personnes travaillant au sein d'élevages de volailles) [3].

SAGA : situation en Hauts-de-France

En Hauts-de-France, 6 foyers d'IAHP ont été confirmés, répartis dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme (**Parmi les 59 personnes exposées, 28 ont effectué un dépistage (47 %), dont tous les résultats se sont révélés négatifs.**

Figure 1.b, Tableau 1). Autour de ces foyers, 59 personnes exposées ont été identifiées, avec une moyenne de 6 personnes exposées par foyer, à l'exception du premier, qui en comptait 31. Ce dernier concernait en effet un foyer de perdrix et de faisans destinés à des lâchers de chasse, exposant ainsi un nombre plus élevé de personnes.

Parmi les 59 personnes exposées, 28 ont effectué un dépistage (47 %), dont tous les résultats se sont révélés négatifs.

Figure 1 : Bilan de la surveillance active de la grippe aviaire, mis en place sur l'ensemble du territoire national (a) et dans la région Hauts-de-France (b), au cours de la saison 2025-2026, au 31/05/2026.

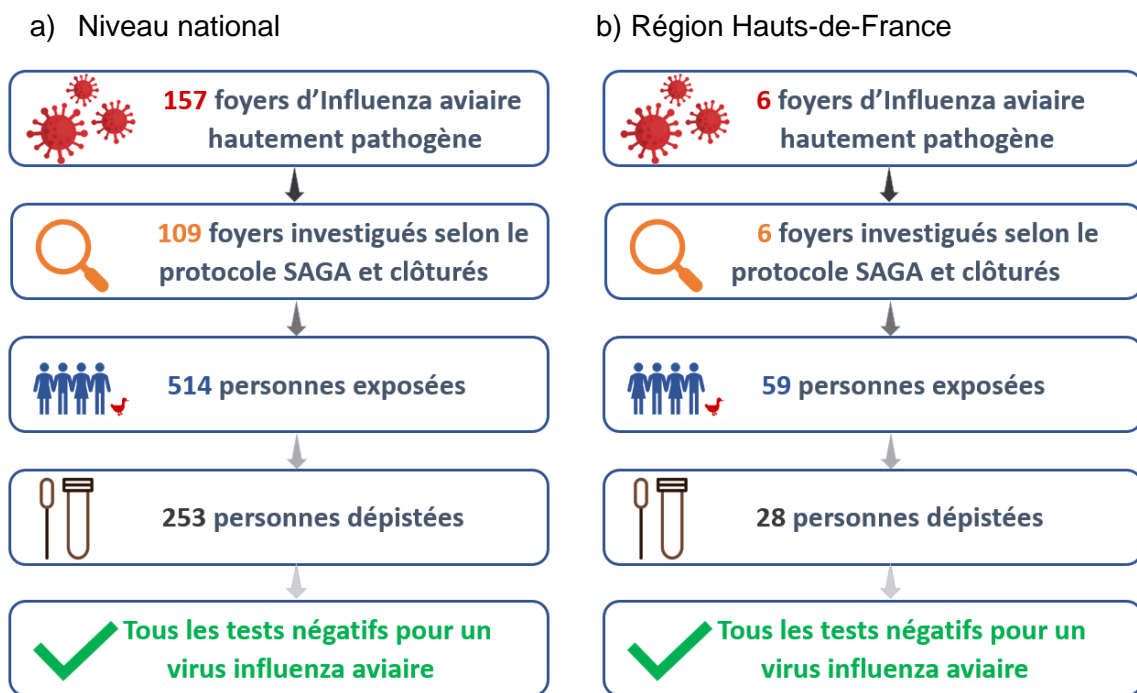


Tableau 1. Foyers d'IAHP confirmés, saison 2025-2026, au 31 mai 2026, Hauts-de-France

Date de confirmation du foyer	Département	Espèces	Nombre d'exposés	Nombre de personnes dépistées	Résultat
10/10/2025	Pas-de-Calais (62)	Perdrix et Faisans	31	13	Négatif
08/12/2025	Somme (80)	Poulets	5	3	Négatif
30/12/2025	Nord (59)	Poules pondeuses	7	4	Négatif
02/02/2026	Pas-de-Calais (62)	Poules pondeuses	4	1	Négatif
14/02/2026	Nord (59)	Poules pondeuses	4	4	Négatif
28/02/2026	Pas-de-Calais (62)	Poulets, poules pondeuses	8	3	Négatif



Prévention

La prévention des grippes zoonotiques d'origine aviaire repose sur plusieurs éléments [4] :

- Surveillance de l'avifaune sauvage
- Prévention de la circulation chez la volaille domestique
- Détection précoce des foyers d'infection chez la volaille domestique
- En cas de suspicion de cas (volailles domestiques, mortalité chez des oiseaux sauvages...) prendre des mesures de protection individuelle : ne pas s'exposer, se laver les mains
- En cas de contact avec des animaux infectés : port d'équipements de protection individuels (masques, lunettes, gants...)
- Surveillance des cas d'infections respiratoires des sujets en contact avec des volailles ou des oiseaux sauvages malades
- Vaccination des sujets exposés professionnellement aux volailles domestiques ou oiseaux d'eau.


La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les professionnels exposés aux élevages.

Les gripes zoonotiques d'origine aviaire font l'objet de déclaration à l'OMS.

COMMENT LE VIRUS SE TRANSMET-IL À L'ÊTRE HUMAIN ?

Les bons réflexes face aux gripes aviaire et porcine.



INFLUENZA ET GRIPPE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

L'influenza aviaire et l'influenza porcine sont des maladies animales, causées par des virus influenza, qui touchent, respectivement, de très nombreuses espèces d'oiseaux et le porc. Ces maladies peuvent parfois se transmettre à d'autres mammifères.

Certains virus influenza aviaires et la plupart des virus influenza porcins peuvent contaminer l'être humain, on parle alors de grippe aviaire ou porcine.

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LE MONDE.
 Depuis octobre 2021, les volailles domestiques et les oiseaux sauvages sont touchés de façon massive par des virus influenza aviaires (A(H5N1)). Des mammifères sauvages et domestiques peuvent également être contaminés par ce virus, et des cas d'infections par des virus influenza aviaires ont été détectés chez l'être humain avec parfois des formes graves.

COMMENT ÉVITER D'ATTRAPER LE VIRUS ?

Les virus influenza peuvent se transmettre de l'animal à l'être humain :

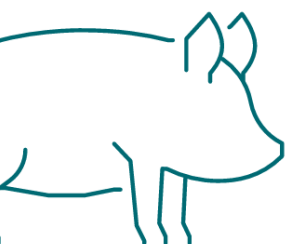
- **Par voie aérienne**, dans un lieu contaminé (ex : élevage).
- **Par contact** avec des oiseaux domestiques ou sauvages, des porcs ou d'autres mammifères infectés par un virus influenza ou avec des surfaces contaminées (litière, déjections, matériels, etc.).


Si je n'étais pas correctement protégé dans une de ces situations, on dit que j'ai été exposé au virus. **Je peux alors être infecté par le virus influenza et avoir des symptômes qui peuvent s'aggraver rapidement.**

Pour éviter d'attraper le virus, au contact des oiseaux domestiques, des oiseaux sauvages, des porcs ou d'autres mammifères, je dois me protéger :



- Je porte des vêtements de protection à usage unique.
- Je porte un masque de protection respiratoire (de préférence FFP2), des lunettes ou une visière de protection et des gants de protection étanches.
- Je me lave les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique après chaque contact avec ces animaux ou des surfaces contaminées, même si je portais des gants de protection.

Si je ne suis pas protégé, alors j'évite d'être en contact avec des oiseaux domestiques, des oiseaux sauvages, des porcs ou d'autres mammifères infectés par le virus, suspects d'être infectés ou morts, ainsi qu'avec des surfaces susceptibles d'être contaminées.



À SAVOIR 

Si un humain ou un animal est contaminé par plusieurs virus influenza, ces virus peuvent se combiner (on parle de « réassortiment »). On a alors un nouveau virus potentiellement très contagieux pour l'être humain. C'est pourquoi la vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les professionnels exposés aux virus influenza aviaires et porcins.

Les bons réflexes face aux gripes aviaire et porcine

Références

[1] Santé publique France. Surveillance et investigation des cas de grippe humaine due à un virus influenza d'origine aviaire ou porcine. Mise à jour du 30/01/2025. Janvier 2025. 10p.

[2] European Center for Disease Prevention and Control. 2026. Weekly bulletin. Communicable disease threats report. Week 18, 25 April to 1 May 2026.

<https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/2026-WCP-0022%20Final.pdf>.

[3] Santé publique France, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Centre national de référence Virus des infections respiratoires. Situation épidémiologique liée à l'influenza aviaire zoonotique et risque pour la santé publique aux niveaux national et international. Analyse conjointe de Santé publique France, l'Anses et le Centre National de Référence Virus des infections respiratoires. Novembre 2025. 36p.

[4] Institut Pasteur. Grippe aviaire. <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/grippe-aviaire> .

Pour en savoir plus

- [Communiqué de presse Anses et Santé publique France](#) : Face aux virus influenza aviaires hautement pathogènes (IAHP), les autorités sanitaires se mobilisent et rappellent les mesures de prévention
- [Analyse de risque pour l'IAHP \(SpF/ANSES/CNR-VIR\)](#), actualisée au 10 novembre 2025
- [Le point sur SAGA](#) (bilan des pilotes 2023-25, déploiement national 2025-26)
- Surveillance de la grippe aviaire par SpF : [cliquez ici](#)
- [Grippe zoonotique – De la prévention au signalement : Repères pour votre pratique](#)

Remerciements à nos partenaires

- L'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France.
- La Direction Générale de l'Alimentation et les Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDecPP) de la région Hauts-de-France.
- Les laboratoires d'analyses médicales de la région Hauts-de-France

Équipe de rédaction

Gwladys Nadia GBAGUIDI ; Caroline VANBOCKSTAEL (Santé publique France Hauts-de-France)

Relecteurs : Hélène PROUVOST ; Nadège MEUNIER (Santé publique France Hauts-de-France)

Contact : hautsdefrance@santepubliquefrance.fr

Pour nous citer : Bilan de la surveillance de la grippe zoonotique au 31 mai 2026. Édition Hauts-de-France. 9 Juillet 2026. Saint-Maurice : Santé publique France, 6 p., 2026.

Directrice de publication : Aude de Viviés